

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 21 novembre 2023

Délibération n° 138-2023

Point 04

Point 04. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 24 octobre 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	2

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 22 novembre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

24 octobre 2023

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

Informations	4
1. Informations générales	4
Délibérations.....	4
2. Procès-verbaux.....	4
2.1. CFVU du 19 septembre 2023	4
2.2. CFVU du 03 octobre 2023	4
3. Calendrier général des procédures d'admission (hors procédures nationales) pour l'année universitaire 2024/2025	4
4. Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation.....	4
Approbation	7
5. Renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants – IUT Robert Schuman	7
6. Dossier d'accréditation IBOD – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	7
7. Exonération du MEOPA en 6ème année de 3ème cycle – Faculté de chirurgie dentaire.....	8
8. Modification de la tarification modulée applicable au diplôme de Sciences Po Strasbourg pour la rentrée 2024/2025	8
9. Architecture et soutenabilité pédagogique de l'offre de formation 2024/2028.....	8
10. Divers	19

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, M. Benoît MASQUIDA (procuration à Thierry PRADIER à partir de 16 h), Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Jean-François LAFAIX

Collège B

Mme Pascale ERHART, M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale PECCAVY, M. Thierry PRADIER, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT

Collège étudiant

M. Théau DEMOULY, Mme Alexa-Hang FOULON, M. Jehan GOUNELLE, M. Charles LESECQ, Mme Enja BOUTIN, Mme Wallis LECLERC

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, Mme Angeline OKOMBI, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Jeannine RENNER, M. Jean-Paul DE LA RICA, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, M. Bernard LICKEL

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres élus

Collège A

M. Erik-André SAULEAU

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à Pascale ERHART), Mme Laurence RASSENEUR (procuration à Thierry PRADIER), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Pascale ERHART)

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS (procuration à Caroline CARLOT-SCHMITT)

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI (procuration à Jehan GOUNELLE), Mme Océane BOURNEUF (procuration à Théau DELMOULY), M. Jérémy DARENNE (procuration à Jehan GOUNELLE), M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Héléna NAÏDJI (procuration à Enja BOUTIN), Mme Clémence WILTHIEN

Personnalités extérieures

Mme Irène WEISS, M. Dominique KERN (procuration à R. SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP

Invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Invités

M. Édouard LAROCHE, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Virginie ZINT, Mme Nathalie OSTRE, Mme Aude ROCHOUX, M. Dominique SCHLAEFLI

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNÆBEL. Le quorum est atteint.

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNÆBEL indique la tenue de l'opération « nombreuses victimes » le lendemain sur le campus de 13 heures à 18 heures.

Elle évoque également la visite à venir de la Cour des comptes le 25 et le 26 octobre pour un audit sur la réforme de santé qui concerne beaucoup de composantes.

Un audit de l'inspection générale a été fait sur le PPPE (Parcours de Préparation au Professorat des Écoles) expérimenté depuis deux ans. Les inspecteurs ont été très intéressés par les éléments spécifiques du PPPE à Strasbourg.

Elle ajoute que l'ANR a donné le feu vert pour la suite du projet Include, lié au cursus de Licence. Ce projet se poursuit sans diminution de moyens, à hauteur de 8 millions d'euros sur 10 ans.

Mme Angeline OKOMBI ajoute que le fonds de soutien à la citoyenneté étudiante a été lancé en septembre et a pris fin. Trois organisations ont répondu à la campagne 2023. Par ailleurs, elle précise que les candidatures au conseil du SSE peuvent être déposées jusqu'au 2 novembre.

Délibérations

2. Procès-verbaux

2.1. CFVU du 19 septembre 2023

Le procès-verbal du 19 septembre 2023 est validé à la majorité des votants présents.

2.2. CFVU du 03 octobre 2023

Le procès-verbal du 3 octobre 2023 est validé à la majorité des votants présents.

3. Calendrier général des procédures d'admission (hors procédures nationales) pour l'année universitaire 2024/2025

M. Jean-Paul de la RICA précise que ce calendrier concerne des procédures d'admission en dehors des procédures nationales. Il s'agit de demandes d'admission en cours de cursus en L2, L3 ou directement en M2. Le calendrier a été travaillé de manière à coller au mieux avec l'agenda national et avoir une vue d'ensemble des effectifs attendus.

Le calendrier général des procédures d'admission pour l'année universitaire 2024/2025 est adopté à la majorité des votants présents.

4. Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation

Mme Sophie KENNEL précise que l'idée est de valoriser l'engagement des enseignants dans la mise en œuvre de l'approche par compétences de l'offre de formation. Il y a assez de financement pour la formation, soit 170 000 euros à attribuer aux enseignants qui se sont engagés dans la rédaction des

référentiels de l'offre de formation. Ces heures nominatives peuvent aller jusqu'à dix heures TD. Elle indique qu'Include peut prendre en charge le premier cycle et IdEx le deuxième.

Mme Sophie KENNEL ajoute qu'il ne peut y avoir qu'une seule opération sur cette année.

La liste des parcours et la dotation seront envoyées à chaque composante. En retour, les composantes adresseront la liste nominative des œuvres.

Elle souligne que certaines composantes ont avancé et il reste des ajustements sur la compréhension ou sur un croisement avec la fiche RNCP, par exemple.

Les critères d'évaluation sont définis de la sorte : avoir les documents demandés et avoir mis en place l'approche par compétences, tout en respectant le cadre législatif.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les 10 HéTD sont budgétées pour tous les diplômes de la NOF et si c'est à chaque composante de remonter le nom des personnes qui ont effectué le travail.

Mme Sophie KENNEL confirme que c'est bien la composante qui décide des noms à envoyer.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que la composante sera informée du nombre de parcours et de la liste des parcours. Les composantes qui n'ont pas atteint le niveau attendu pourront être revalorisées l'année suivante.

Mme Sophie KENNEL indique que le but est que tous les parcours soient valorisés à terme.

M. Thierry PRADIER demande si toutes les composantes ont fourni les documents pour la nouvelle offre de formation.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que tous les dossiers ne sont pas complets au niveau de l'approche par compétences.

M. Thierry PRADIER demande si ce critère n'était pas obligatoire lors du montage de dossiers.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que dans certains cas, le dossier n'est pas complet, car toutes les trames ne sont pas totalement complétées. L'évaluation faite sur l'approche par compétences n'est pas au même niveau pour chaque composante.

Mme Rachel SCHURHAMMER donne l'exemple de la Chimie, qui a refusé le croisement avec la fiche RNCP qui doit changer en janvier, et dont le dossier n'est donc pas complet.

Mme Sophie KENNEL souligne que le but est que les gens puissent bénéficier de la valorisation en janvier pour valoriser le travail effectué.

M. Jean-François LAFAIX demande si des réponses ont été apportées sur des fiches RNCP anciennes ou nouvelles sans que celles-ci aient été validées au niveau national.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que certaines fiches ont été changées à des moments différents. Certains disposaient de la nouvelle fiche et ont pu faire l'exercice contrairement à d'autres qui préfèrent attendre

d'avoir une nouvelle fiche RNCP. L'évaluation sur l'atteinte des exigences attendues ne porte pas uniquement sur cette question de fiche RNCP. D'autres matrices ou référentiels auraient pu ne pas être renseignés comme attendu. Elle ajoute que les jalons proposés de 0 à 2 permettent de voir l'état de complétude.

Mme Sophie KENNEL indique que le jalon 0,5 correspond à l'absence de croisement avec la fiche RNCP.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que les parcours sont valorisés lorsque le jalon est à 1. Elle confirme qu'il manque souvent le croisement de la fiche RNCP qui n'a pas été actualisée.

M. Thierry Pradier souligne que le dispositif pour valoriser l'engagement des personnes dans la nouvelle offre de formation n'était pas connu lors des premiers travaux sur la nouvelle offre de formation. Il s'étonne qu'une partie du travail et de l'investissement soit valorisée et pas le reste.

Mme Sophie KENNEL répond que les responsables de diplôme sont valorisés de par leur poste et leur engagement. Les reliquats de fin d'année sont disponibles pour apporter cette valorisation. Elle ajoute qu'Include inscrit l'approche par compétences dans le projet et qu'il n'est pas possible de financer autre chose.

Concernant la reconduction de l'AMI Transformation (enveloppe prévisionnelle de 70 000 euros, aide allouée pouvant atteindre 10 000 euros, forfaits de 318 euros), plusieurs modifications sont envisagées.

- Financer des heures référentielles aux enseignants de manière rétroactive. Ainsi, les personnes qui auront transformé leur enseignement dans l'année qui précède pourront désormais, elles aussi, postuler.
- Ouvrir ce dispositif aux services, car certains d'entre eux font de la formation ou contribuent fortement à la réussite des étudiants via de l'accompagnement, de l'intervention, ou de la participation aux projets.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande s'il faut que la personne ait été accompagnée par l'équipe.

Mme Sophie KENNEL répond par la négative.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir comment se déroule l'évaluation.

Mme Sophie KENNEL répond que l'évaluation suit le même principe que l'IdEx Transformation, c'est-à-dire qu'elle est effectuée via la commission ad hoc CFVU, avec un élu et un expert. Dans la mesure où aucune candidature n'a été déposée l'année dernière, il a paru nécessaire d'en assouplir les modalités afin d'avoir plus de candidats.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne du financement rétroactif, qui lui semble particulièrement compliqué à mettre en œuvre.

Mme Sophie KENNEL répond qu'à la place d'un projet, c'est un résultat qui sera évalué lors du financement. Cela peut certes être compliqué pour les services centraux qui vont gérer les candidatures, mais pour les candidats, cela ouvre des possibilités.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT estime que, si les candidatures se font au fil de l'eau, il n'est pas nécessaire de le faire de manière rétroactive.

Mme Sophie KENNEL répond que ce système permettra de valoriser, faire connaître et partager de vrais résultats ainsi que des expérimentations et des pratiques qui ont déjà eu lieu.

Mme Alexandra KNAEBEL confirme que le levier financier du projet Include permettra de reconnaître l'investissement humain qu'a pu demander cette charge de travail APC.

Mme Sophie KENNEL poursuit avec le dispositif pour l'organisation des séminaires pédagogiques thématiques, d'équipes, de composantes ou de services. La proposition de modifications vise à augmenter ce dispositif à 10 000 euros (contre 5 000 euros jusqu'à présent), selon l'ampleur et le nombre de personnes qui participent, en supprimant l'obligation de cofinancement. En outre, l'idée serait aussi de financer aussi des colloques ou des journées d'étude sur la pédagogie et la réussite universitaire pour des équipes qui souhaiteraient travailler sur certaines thématiques.

Enfin, Mme Sophie KENNEL évoque la dernière proposition. Elle rapporte que de plus en plus d'enseignants demandent à assister à un enseignement de chercheur pour apporter de l'expertise et des conseils positifs, ce qui se pratique beaucoup en langues étrangères. L'objectif est d'ouvrir cette pratique à d'autres enseignants et de financer uniquement les enseignants spécialistes qui assistent au cours avec six heures TD par expert, selon le nombre d'heures réalisées.

Les dispositifs et soutiens financiers dans le cadre de l'IdEx Formation sont adoptés à la majorité des votants présents.

Approbation

5. Renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants – IUT Robert Schuman

Mme Camille FAUTH présente le renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de l'IUT Robert Schuman. Ceux-ci sont au nombre de trois.

- Le premier concerne le renouvellement des dispositifs de bourses hors Erasmus, pour lesquels une enveloppe de 13 000 euros est prévue.
- Le deuxième dispositif concerne le renouvellement de la commission locale d'aide aux projets étudiants, le CLAP, avec une enveloppe annuelle de 5 000 euros.
- Le dernier dispositif concerne la participation aux frais d'inscriptions pour les certifications en langues étrangères, Allemand et Espagnol à hauteur de 50 % et avec un plafond fixé à 4 000 euros.

Le renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de l'IUT Robert Schuman est adopté à la majorité des personnes votantes.

6. Dossier d'accréditation IBOD – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que ce vote concerne l'intégration et l'accréditation au sein de l'université du diplôme IBOD (diplôme d'infirmier en bloc opératoire).

Le dossier d'accréditation IBOD – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé est adopté à la majorité des personnes votantes.

7. Exonération du MEOPA en 6e année de 3e cycle – Faculté de chirurgie dentaire

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que la faculté de chirurgie dentaire souhaite une intégration dans le cursus et une exonération pour ses étudiants de la formation sur l'utilisation du produit inhalant MEOPA (Mélange Équimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote).

L'exonération du MEOPA en 6e année de 3e cycle – Faculté de chirurgie dentaire est adoptée à la majorité des personnes votantes.

8. Modification de la tarification modulée applicable au diplôme de Sciences Po Strasbourg pour la rentrée 2024/2025

Mme Alexandra KNAEBEL indique que ce point traite de la réforme de la grille des droits d'inscriptions à Sciences Po Strasbourg. Ceux-ci sont modulés en fonction des ressources du foyer fiscal. La modification vise à renforcer le caractère solidaire en diminuant le montant des droits modulés pour 70 % des étudiants. Cela permettra également de réduire les effets entre les différentes tranches en renforçant la part de la contribution des étudiants aux revenus fiscaux les plus élevés. Cette modification permet en outre d'augmenter de 10 % les recettes. Celles-ci seront ainsi fléchées sur l'augmentation financière des dispositifs de soutien.

M. Théau DELMOULY note que cette baisse ne compense pas l'augmentation pour les autres étudiants. Il demande si les comptes seront bien utilisés à cet effet.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que les sommes seront fléchées sur le fonds d'aide exceptionnel et les bourses de mobilité.

M. Théau DELMOULY indique qu'aucun document ne permet de comprendre l'utilisation des fonds.

M. Jean-Paul de la RICA répond que les éléments probatoires seront ceux adoptés dans le cadre du conseil de la composante, avec les étudiants.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'un bilan sera dressé avec une présentation du budget annuel. Les étudiants pourront ainsi vérifier la bonne utilisation des fonds.

La modification de la tarification modulée applicable au diplôme de Sciences Po Strasbourg pour la rentrée 2024/2025 est adoptée à la majorité des personnes votantes.

9. Architecture et soutenabilité pédagogique de l'offre de formation 2024/2028

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'offre de formation vise à :

- proposer une offre adaptable à tous les profils d'étudiants ;
- étendre la professionnalisation des formations ;
- favoriser l'immersion ;

- développer une pédagogie par l'expérience ;
- accroître la visibilité des compétences des étudiants ;
- et assurer la soutenabilité pédagogique et financière des bâtiments de l'offre de formation.

Des personnes au sein de l'université se sont exprimées sur la qualité de l'offre. Les échanges qui ont suivi ont permis de présenter et valider l'architecture de l'offre maximale de formation telle qu'elle a été demandée par les composantes.

Ensuite, la seconde phase de ce projet a permis de favoriser la mise en place des maquettes. L'HCERS a demandé des éléments en interne plus complets, car le dossier d'accréditation était trop léger. À ce titre, un nouveau logiciel, Ametys, a été mis à disposition des composantes. Les dossiers ont ensuite été renvoyés par les composantes au début de l'été.

Après des échanges entre la DES et les composantes, certaines erreurs ont été relevées. Les dossiers sont revenus et désormais la CFVU doit s'exprimer sur la soutenabilité pédagogique de l'offre de formation. Le CA doit quant à lui s'exprimer sur la soutenabilité financière du dossier.

Après cela, les formations ouvertes en 2024 seront connues et la CFVU votera les capacités d'accueil avant que toutes les formations soient mises sur les plateformes nationales, Parcoursup et MonMaster.

Les formations MEEF et ingénieurs ne sont pas concernées, car elles ont un rythme différent.

Par ailleurs, une note de cadrage résumait les 24 critères à respecter pour valider la soutenabilité des formations. Les critères 2024 permettant d'ouvrir les formations sont :

- le respect de la note de cadrage ;
- les effectifs des formations d'un point de vue historique ;
- le fait que la discipline soit rare ou non du point de vu du ministère ;
- les effectifs attendus, comparés aux effectifs des années précédentes.

Via Ametys, un calcul des heures globales est possible pour juger si certaines composantes voient une augmentation de leur volume horaire.

Avec tous ces éléments, trois couleurs sont proposées pour attirer l'attention sur certains parcours, parmi les 500, qui poseraient certaines difficultés, en vue de faire un premier tri, sans prise de décision. Le vert serait obtenu si tout a bien été rempli et que tous les critères sont validés. L'orange correspondrait à un léger décalage de certains critères. Le rouge soulignerait un éloignement plus important du respect de la note de cadrage.

Certains critères, comme les volumes d'étudiants à venir, sont encore sujets à caution. La projection du nombre d'étudiants reste hypothétique. Toutefois, dans un an, ces critères seront utilisables.

De par ces critères qui manqueraient de fiabilité, deux couleurs suffiraient pour l'évaluation. Le rouge serait utilisé si la note de cadrage n'était pas largement respectée et si l'effectif historique constaté était inférieur à 10 par parcours de Master et 15 par parcours de licence. Ainsi, si ces points sont respectés, la formation serait en couleur verte.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN lit ensuite les différentes colonnes du tableau Excel et les informations disponibles pour les formations Bac + 2, +3, +5, parcours par parcours.

Puis, il présente les indicateurs qui permettent de classer les formations selon leurs couleurs. Il indique qu'un grand nombre de formations sont classées en rouge.

Il propose de choisir un seul critère sur la note de cadrage et l'effectif pour discuter au cas par cas de certaines formations.

Après cela, M. Thierry BURGER-HELMCHEN revient sur la présentation PowerPoint et rappelle que la CFVU souhaite suivre régulièrement les indicateurs suivants : la soutenabilité pédagogique, avec le nombre d'étudiants, et la note de cadrage.

Le souhait pour l'avenir est d'enrichir les indicateurs avec des taux de réussite, des taux d'insertion professionnelle en vue de créer un tableau de bord plus complet qui sera mis à disposition des responsables de formations.

Il précise que le vote est valable pour une année. Ainsi, chaque année les composantes pourront modifier, ajouter ou supprimer des parcours.

Il propose ensuite une analyse par blocs de formations. Il évoque également, pour les parcours en vert, une ouverture dès 2024.

Il indique que les créations sont automatiquement placées en vert. Un premier bilan sera effectué au bout d'un an pour analyser les problèmes et le fonctionnement global de ces nouvelles formations.

Pour les formations en rouge, deux hypothèses sont proposées :

- D'abord, il propose la possibilité d'ouvrir la formation avec un accompagnement pour la passer en vert dans le courant de l'année.
- Ou alors, la formation n'ouvre pas avant un ou deux ans, afin de laisser le temps de se mettre en règle.

Il propose un vote selon les différentes options : soit une ouverture globale ou une étude au cas par cas des formations en couleur rouge.

M. Thierry PRADIER note que la soutenabilité bâtiminaire n'est pas présentée.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que ce point n'est pas facile à analyser composante par composante, car certaines utilisent des bâtiments ou des salles dans différents endroits.

M. Jean-François LAFaix demande comment le jalon APC entre 0 et 2 est quantifié et à quoi cela servira.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que ce point ne fait pas partie des critères actuels pour qualifier une formation en vert ou rouge. Il servira pour des discussions futures.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que, suite aux tournées de composantes destinées à présenter la note de cadrage, l'ambition affichée était de planifier un certain nombre de jalons pour analyser l'avancement des étapes de chaque parcours de formation par rapport à l'approche par compétence. La note affichée permet uniquement de savoir si l'objectif est atteint ou pas. Cela n'intervient pas dans la couleur attribuée au parcours.

Mme Sophie KENNEL explique le système de notation en précisant qu'il reste des contrôles à effectuer.

- 0 est noté lorsque rien n'a été rendu.
- 0,5 correspond à un manque dans le référentiel de croisement avec la fiche RNCP.
- La note 1 est donnée quand l'ensemble des référentiels ont été remplis, mais qu'il reste des oublis.
- 1,5 indique que tout est renseigné, mais qu'il reste des faiblesses dans les croisements.
- La note 2 correspond à un dossier bien rédigé.

M. Jean-François LAFAIX indique que cela ne correspond pas au travail réalisé sur le parcours effectué par ses soins. Il ne comprend pas et n'accepte pas cette note. Un des parcours n'a pas de fiche RNCP, car il concerne un diplôme lié à trois universités différentes et chaque étudiant peut composer sa formation et choisir ses cours selon son projet professionnel. Cette formation ne peut donc pas rentrer dans une grille d'évaluation. Il ajoute que pour les autres diplômes, cela a été fait, mais la note est quand même de 0,5.

Mme Sophie KENNEL confirme qu'il est important de vérifier ces cas précis où le croisement avec la fiche RNCP n'est pas possible.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que ce tableau va vivre en fonction de l'avancement du travail sur l'APC. Ce critère n'est toutefois pas comptabilisé. L'évaluation est faite uniquement pour assurer une reconnaissance. Il y aura des ajustements, des corrections ultérieurement. Elle prend toutefois note du fait que l'évaluation n'est pas conforme à ce qui a été rendu.

M. Jean-François LAFAIX rappelle que l'évaluation est faite sur des bases extrapédagogiques, et que cela est moins important que de savoir si la formation apporte aux étudiants ce dont ils ont besoin. Il regrette que le formalisme demandé ne représente pas la qualité de la formation et ce que l'enseignant peut apporter aux étudiants.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que ce qui est évalué, au travers du jalon APC, est l'engagement de la composante dans la déclinaison d'une approche par compétences.

M. Bruno TRESCHER estime que cela n'est pas important pour déterminer la qualité d'une formation.

Mme Sophie KENNEL estime que les étudiants doivent avoir une vision sur l'architecture de la formation et ses objectifs. Ces deux points doivent être cohérents pour eux. La conception de la formation doit passer par des objectifs cohérents, partagés et avec des enseignements articulés par rapport à cela.

Elle rappelle que la fiche RNCP est imposée par le ministère, même si elle n'est pas majeure dans l'évaluation de la formation. Elle confirme que certains cas sont à vérifier au niveau des croisements avec les fiches RNCP.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne le caractère évolutif du fichier Excel.

Mme Rachel SCHURHAMMER constate que les fiches RNCP évoluent régulièrement. Cela pose problème, car ce qui est vrai à une date ne le sera plus un an plus tard.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'attendait à un tableau avec trois couleurs, comme annoncé lors de la dernière CFVU. Elle ne voit pas comment lire le tableau présenté. Elle demande pourquoi il n'y a pas, par exemple, des éléments montrant si les enjeux climatiques ont bien été prévus dans la future maquette.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que sur le point climatique ou d'autres, lorsque quelque chose semblait trop éloigné de la note de cadrage, un échange se mettait en place avec la composante.

Mme Alexandra KNAEBEL confirme que des échanges ont bien eu lieu sur ces éléments bloquants.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT n'aurait pas été choquée d'avoir 24 colonnes, soit une par critère avec la couleur correspondante.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN revient sur le développement durable. Il confirme que tout le monde le déclare, mais qu'il faudra vérifier ce point, car il ne s'agit que d'un déclaratif.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT trouve dommage de donner une couleur verte alors que tous les items ne sont pas forcément au vert.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne l'aspect évolutif de l'offre de formation. Il s'agit d'une première entrée en matière avec des éléments à affiner. C'est avec les recommandations et les propositions de chacun que ce dispositif pourra s'améliorer au fil du temps. Le fait de laisser un nombre réduit d'indicateurs permet de regarder et d'émettre un avis sur les formations plus sereinement.

M. Thierry Pradier émet un doute sur les éléments sur lesquels les votants devront se prononcer. Il lui semble difficile d'approuver le tableau, car celui-ci contient des critères objectifs (effectifs, etc.) et d'autres plutôt subjectifs (jalons APC, etc.).

De plus, il souligne un flou sur les notes intermédiaires dans la notation des jalons. Il indique, sans vouloir remettre en cause le travail effectué, qu'il rencontrerait des difficultés à se prononcer objectivement sur chaque formation.

Il demande également quels éléments seront présentés au CA.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que le jalon APC ne sera pas discuté aujourd'hui, et qu'il sera masqué dans la discussion.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le CA disposera l'avis des votants, concernant la liste des formations à ouvrir ou non. Le CA comptabilisera l'évaluation des votants ainsi que le volet financier. Puis,

le CA verra ensuite s'il souhaite garder la même catégorisation. Il ajoute que l'indicateur sur les jalons APC ne sera pas diffusé au CA.

Mme Alexa-Hang FOULON regrette que la note de cadrage, qui lui semble être une très bonne chose, ne soit pas mise davantage en avant dans la hiérarchie des critères établis. Elle demande si celle-ci sera présentée plus en détail l'année suivante et comment la CFVU compte faire pour récolter et présenter ces détails.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que les formations vertes ne seront pas revues chaque année en dehors d'un contrôle des effectifs et de l'évolution du volume horaire. Celles notées en rouge seront suivies avec plus de précision et si certains points ne respectent pas la note de cadrage, un effort sera demandé. Comme il y aura une trentaine de formations à suivre, cela sera plus facilement réalisable.

Mme Alexa-Hang FOULON demande ce qu'il en est de la catégorisation en trois niveaux : vert, rouge et orange.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que les trois catégories pourront être mises en place lorsque les élus auront pris l'habitude de lire le tableau. C'est pour cela que, pour le moment, la catégorie orange semble encore compliquée à analyser et rend la lecture plus complexe. La catégorie rouge reste ainsi plus légère cette année.

Mme Alexandra KNAEBEL répond, concernant les formations à faible effectif, que l'établissement doit accompagner la composante pour mettre en place un plan d'action. L'objectif n'est pas de pointer du doigt un domaine ou un autre, mais de rétablir la situation et focaliser les actions en conséquence.

Mme Alexa-Hang FOULON indique que les élus étudiants auraient aimé avoir les trois catégories pour proposer des plans d'action adaptés aux formations catégorisées orange ou rouge. Elle indique que leur évaluation était basée sur la note de cadrage, critère qui semblait être le plus important à prendre en compte dans l'évaluation.

Mme Alexandra KNAEBEL estime raisonnable de reporter cette méthodologie l'année prochaine lorsque plusieurs indicateurs seront consolidés et qu'il y aura une meilleure visibilité sur certains critères de la note de cadrage. Elle propose également d'engager une discussion sur le degré d'importance des différents critères à prendre en compte en adoptant un code couleur, par exemple.

Mme Alexa-Hang FOULON aurait aimé disposer d'une séparation claire entre la partie finance (les heures, le nombre d'étudiants, le volume HTD, etc.) et d'un autre côté des critères comme l'APC, notamment ceux sur l'internationalisation, la professionnalisation, le pilotage, etc. Elle estime intéressant également de savoir si les recommandations effectuées ont bien été intégrées.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'à 90 %, les recommandations portent sur l'APC, le pilotage de la formation et réunion du conseil de perfectionnement. À ce stade, ces éléments restent purement déclaratifs.

Elle note le souhait des élus d'ouvrir plus l'évaluation sur la note de cadrage et sur l'aspect pédagogique.

Elle rappelle ensuite que l'exercice du jour consiste d'abord à vérifier la soutenabilité pédagogique qui se traduit par ce fichier. Tous les éléments ne sont pas encore intégrés dans les nouveaux outils, mais ce fichier reste un point de départ qui permettra un suivi à quatre ans de l'offre de formation 2024/28.

Mme Rachel SCHURHAMMER indique qu'en M1, dans sa discipline, il peut exister des parcours similaires plus faibles, mais avec des troncs communs plus importants, puisque des M2 se rajoutent à certains parcours. Elle ne retrouve pas les mêmes effectifs en Master dans le tableau. Elle estime qu'il aurait été plus constructif d'avoir un aller et retour des données pour valider les chiffres avant le vote.

Elle précise ensuite que, dans certains parcours, les effectifs sont complétés en M2 avec des Erasmus ou ce de l'ECPM, etc. Il est donc compliqué de dire qu'il y a un faible effectif sur ces parcours.

Elle ajoute également qu'il est possible d'avoir un effectif de 5 en parcours et de 15 en UE.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI note que le tableau présente d'un côté les inscriptions administratives constatées, et dans l'autre partie les faibles effectifs constatés à l'inscription pédagogique. Cette dernière partie intègre le nombre d'inscrits présents dans la salle. Elle souligne donc que le phénomène souligné est comptabilisé dans cette colonne avec des chiffres d'avril 2023.

Mme Rachel SCHURHAMMER considère que certains chiffres n'ont pas été considérés et que ceux présentés n'ont pas de sens.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'il s'agit de chiffres constatés qui ne rendent pas forcément compte de la restructuration ou de la transformation qui sera observée l'année prochaine. Elle rappelle qu'il s'agit juste d'une première photographie et que, si l'indicateur évolue et que les effectifs évoluent l'année prochaine, cela se constatera grâce au tableau.

M. Christophe DE CASTELJAU rappelle que le sujet des faibles effectifs n'est pas récent puisqu'il est travaillé depuis deux ans, notamment grâce à des échanges avec les composantes. L'objectif est de ne pas reporter ce point dans les offres de formation suivantes.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN prend l'exemple d'une formation en rouge. Avec l'option 1 et un suivi pendant un an, en montrant que la formation a porté ses fruits avec les modifications apportées, celle-ci ne sera plus en catégorie rouge.

Mme Alexandra KNAEBEL reconnaît que le tableau statique ne reflète pas toute l'action mise en place dans une composante pour former et faire évoluer. Cela ne pourra se constater que par un suivi annuel durant la période du prochain contrat.

Mme Esther KELLENBERGER indique que tous les critères permettant de se prononcer sur la nouvelle offre ne sont pas connus. Le respect de la note de cadrage reste, selon elle, le critère le plus important.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un déclaratif prospectif. Le véritable constat sera dressé l'année prochaine. C'est pourquoi le choix est fait de dire que, dans la déclaration des composantes, celles-ci vérifient les critères de la note de cadrage. L'année prochaine, il sera possible de faire un suivi et une vérification de ce qui a été fait ou pas.

Mme Esther KELLENBERGER estime qu'il faudra donc revoir toutes les formations l'année prochaine pour avoir une vue plus objective des différents points.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que le nombre d'étudiants est un point pédagogique. Certaines composantes ne modifient pas leur offre de formation et ont des petits effectifs. Cela peut traduire un problème pédagogique, car l'offre ne correspond pas au souhait des étudiants.

Mme Esther KELLENBERGER confirme ce point, mais estime qu'il faut une analyse plus fine de ce critère. La composante devrait donner des arguments pour expliquer les faibles effectifs pour que ce point soit discuté l'année suivante.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que cela est écrit. Un suivi pour un plan d'action, un accompagnement, un dialogue et une analyse sont proposés.

Mme Rachel SCHURHAMMER constate qu'un bilan sur des critères validés par défaut par la composante n'est pas proposé. Elle souhaite savoir si cela a été fait.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne deux éléments. En premier lieu la question de la soutenabilité qui réinterroge Ametys et une partie des colonnes. Ensuite le suivi du déploiement de la nouvelle offre de formation en conformité avec les ambitions pédagogiques et la politique de formation traduite dans la note de cadrage.

Elle note que les élus demandent un retour sur le respect des éléments mentionnés dans la note de cadrage.

Une intervenante précise alors que, concernant la soutenabilité, le critère de couleur est utilisé uniquement pour les filières à faibles effectifs.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme cela.

Mme Rachel SCHURHAMMER reprend la note de cadrage pour indiquer que les formations en rouge ont un effectif historique faible. Elle estime que les nouvelles formations ne peuvent pas être analysées sur le critère de l'effectif.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme qu'un bilan sera dressé dans un an pour évaluer ce point précis.

Il ajoute que l'idée est d'aller vérifier parcours par parcours afin de pointer ce qui ne va pas dans la note de cadrage. Le but n'est pas de revoir les 24 points, mais de se rapprocher de la composante, de donner des recommandations, et de proposer un accompagnement.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime qu'il serait plus simple de rester sur une évaluation avec un système de couleur automatisé. Le but est que le tableau soit facilement lisible et qu'il puisse être piloté par tout le monde en évitant de relire le tableau entièrement chaque année.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme cela et ajoute que certains critères sont déjà automatisés, comme le nombre de semestres pour une licence.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI souhaite apporter une précaution : les questions de soutenabilité font davantage sens si elles sont considérées au niveau d'une composante entière. Les questions de

mutualisation rendent le sujet difficilement discutable à l'échelle d'une seule formation et d'autre part, des choix stratégiques induiront plus ou moins d'heures, plus ou moins d'étudiants. D'autres formations sont pleines et portent le reste. Elle invite à observer plutôt le paysage macro de la composante en ce qui concerne la soutenabilité financière.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN passe au vote concernant l'option 1 ou 2. Il rappelle les différentes options :

1. Accord pour l'ouverture de tous les parcours.
2. Évaluation au cas par cas des parcours - les formations en rouge n'ouvrent pas.
3. Abstention.
4. Ne participe pas.

Mme Esther KELLENBERGER demande si, si tout est ouvert, le volume reste le même par rapport à l'offre actuelle.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'aujourd'hui il n'y a pas de volume constant.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI précise que l'année dernière, 670 000 heures étaient comptées pour les formations. Actuellement Ametys comptabilise 665 000 heures. Ce différentiel de 4 000 heures est insuffisant pour le coussin nécessaire aux différents diplômes (préparation, agrégation, etc.). Elle ajoute que la trajectoire prévue se dirige vers un dépassement significatif.

Mme Esther KELLENBERGER constate qu'il est compliqué de donner des critères sur les éléments dans le logiciel Ametys.

M. Jean-Paul de la RICA indique que les ressources peuvent augmenter pour financer les formations. Il ajoute que, dès que les diplômes d'établissements seront ajoutés, les chiffres seront supérieurs en termes de nombre de formations.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle également que certaines composantes vont peut-être décider de ne pas ouvrir certaines formations en vert.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que les financements sont disponibles concernant les heures de formations. Ce qu'il manque, ce sont les hommes. Elle rappelle que la nouvelle offre de formation se fera sans création d'emploi, comme les RH l'ont indiqué.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI rappelle qu'Ametys mesure et donne à voir ce qui est entré en temps réel. Dans cet outil des dispositifs d'externalisation des coûts existent aussi. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage s'il est bien paramétré.

Mme Rachel SCHURHAMMER évoque la question des effectifs et de la variabilité importante des coûts en fonction de ces derniers. Étant donné que les effectifs postulés sont pris comme base de calcul, si un groupe s'ouvre ou se ferme, cela peut créer une différence importante en termes d'heures.

Elle demande s'il y a beaucoup de créations et s'il y a une augmentation significative du nombre de places en termes de volumétrie globale des effectifs.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'il y a 33 créations de premier cycle et 12 de second. En termes de fermetures, elle en comptabilise 2 en licence et 2 en master.

Il lui semble compliqué de prendre ce point en compte dans le vote. Une mise en veille paraît compliquée au regard de la fragilité des éléments Ametys qui ne sont pas intégrés dans l'indicateur coloré.

Toutefois, dans un an ou deux, il sera plus intéressant de regarder cela de plus près. Un parcours qui a évolué pourra être analysé plus objectivement au regard de l'expérience de chaque composante.

M. Fabrice FAVRET indique qu'Ametys est un fichier Excel assez simple à affiner. En connaissant les formations de chaque composante, il est assez simple de l'utiliser. Il ajoute qu'il est important de travailler en synergie entre les composantes pour bien mutualiser les informations.

Mme Alexandra KNAEBEL précise qu'Ametys a été réclamé par les composantes afin de disposer d'un outil de dialogue avec l'établissement. Comme il est mis en place cette année, il faut que tout le monde se l'approprie correctement. Le temps de modélisation des nouvelles offres s'ajoute à cela. Cet outil sera très utile dans les discussions des années à venir et également dans le suivi de la charge d'enseignement au niveau prévisionnel et réalisé.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN revient au vote à son explication.

Les votants présents adoptent à la majorité l'option 1. Les formations en rouge ouvrent dès 2024 avec l'ensemble des recommandations et un accompagnement de la vice-présidence. Un retour sera réalisé dans un an en vue d'une prise de décision sur ces cas précis.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN passe au vote sur le point suivant, la validation de la liste des formations en vert ou en rouge

Il présente 22 formations en licence, licence professionnelle et au niveau master, 38 formations. Ces dernières sont toutes en rouge. Toutes les autres sont en vert.

Il précise que certaines formations ont été supprimées, comme celles pour santé, ainsi que les classes préparatoires à l'agrégation de niveau master et les formations AISD.

Mme Pascale ERHART demande quels sont le degré de finesse et le critère considéré pour définir une discipline rare dans ce tableau.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que la liste du gouvernement est assez fermée. Il indique que le CFVU a choisi une interprétation stricte. Ainsi, les formations qui font du grec et du latin, cumulés, sont considérées comme disciplines rares. Philologie n'en fait pas partie. Il précise qu'il y a trois disciplines rares : histoire du droit, histologie, et une formation qui porte le libellé grec et latin.

Mme Pascale ERHART trouve cela discutable, car discipline et parcours ne sont pas la même chose. Le raisonnement est fait sur des parcours et non pas sur des matières.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que cela signifierait que, si une discipline enseignée est importante, et si elle porte une option en grec ou en latin, elle serait donc considérée comme rare.

Mme Pascale ERHART précise qu'en plus de la liste du ministère, plusieurs demandes sont en attente. Elle demande si celles-ci seront mises à jour.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme cela et ajoute que si des disciplines émergentes s'ajoutaient à la liste du ministère, elles seraient considérées également.

Mme Pascale ERHART estime qu'en suivant les recommandations du ministère, cela met en risque certains diplômés.

Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'ils seront tous ouverts, ils ne seront donc pas en danger.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le but est d'écrire à chaque responsable de formation pour les alerter sur les points importants avant d'entamer une discussion. Les formations présentées sont des formations avec des petits effectifs sur plusieurs années. Quelque chose n'est pas optimal et donc il est possible d'aider la composante et de lui demander une justification.

Il indique que le vote porte sur la répartition. Il présente les catégories rouges et rappelle que les autres sont vertes.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que les créations sont classées en vert et sont suivies également.

Le vote porte sur les formations catégorisées en vert qui pourront ouvrir et pour les rouges, l'option votée plus tôt dans la réunion sera appliquée.

Les votants présents adoptent à la majorité le vote concernant les deux listes de formations.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle le souhait des élus de suivre l'ensemble des formations sur le respect de la note de cadrage.

M. Christophe DE CASTELJAU souligne l'exceptionnel travail réalisé sur ce dossier, à tous les niveaux. Il rappelle que le vote approuvé ce jour concerne 550 formations qui pourront ouvrir pour l'ensemble du contrat à venir. Il souligne qu'Ametyx était attendu depuis longtemps dans l'établissement. Cet outil a permis d'aider à réaliser le vote même s'il comporte quelques limites et que des améliorations sont encore à apporter.

Il rappelle également que cette offre de formation est destinée aux 54 000 étudiants de l'université et assurera leur insertion professionnelle. D'ailleurs, le nombre d'étudiants se situe sur un plateau, ce qui ne permet plus d'ouvrir de nouvelles formations, car ce nombre risque de stagner ou diminuer.

M. Fabrice FAVRET souligne également le travail collaboratif du personnel de l'université et remercie la DES pour le travail réalisé.

Mme Alexandra KNAEBEL remercie également les acteurs. Elle espère que cette liste répondra aux besoins des étudiants et des employeurs.

10. Divers

La prochaine séance se tiendra le 21 novembre sur le thème de la capacité d'accueil.

La séance est levée à 16 h 38.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite
Alexandra KNAEBEL